

Polygamie: Criminalisation ou légalisation?

Débat-midi organisé par le Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté, l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF), la Fédération des Femmes du Québec (FFQ) et la Chaire UNESCO d'étude des fondements philosophiques de la justice et de la société démocratique.

Mardi 7 novembre 2006, 12h30 à 13h45

A-5020, Pavillon Hubert-Aquin, UQAM.

Allocution de Michèle Asselin, Présidente, Fédération des Femmes du Québec

Bonjour. À la question «polygamie : décriminalisation ou légalisation?» comme féministe certainement on ne peut répondre pour la légalisation. C'est très clair parce que la polygamie est incompatible avec les principes d'égalité des droits des femmes. Je parle d'abord de la légalisation et je vais vous amener après le cheminement que personnellement j'ai eu au niveau de la criminalisation. Ce débat autour de la polygamie, il se passe partout à la grandeur de la planète. Il y a une cinquantaine de pays où se pratique la polygamie et il y a des pays où se pratique la polygamie qui ont amorcé des restrictions de la polygamie ou qui sont en voie de l'interdire. J'ai pas le temps de vous faire tout le portrait, je suis loin d'être une spécialiste sur cette question, mais aujourd'hui nous avons reçu par la poste la gazette des femmes qui a un dossier sur la polygamie et il y a une carte où partout dans le monde où il y a de la polygamie.

Mais, ce que je veux signaler, c'est que partout dans le monde où il y a la polygamie, il y a des féministes qui se lèvent, qui luttent et qui militent pour l'abolition de la polygamie qu'elles considèrent comme un système patriarcal qui va à l'encontre des droits des femmes et qui ne saurait être modifié ou amélioré pour respecter l'égalité qui doit exister entre les époux dans le mariage. Ceci étant dit, comme féministe québécoise ou occidentale, c'est évident que l'institution de la famille comme on la connaît monogame je suis pas entrain de faire une ode à l'égalité des femmes. C'est important de situer ça dans le débat et de bien comprendre que c'est ensemble aussi avec les femmes qui se battent contre la polygamie que, en tant que féministe, on doit être extrêmement vigilantes sur toutes les lois qui régissent la famille, que ce soit nous ici comme partout dans le monde. Je vous rappelle que la famille est une unité de base dans notre société qui joue un rôle clef et qui a joué un rôle clef dans l'attribution des droits et de responsabilité des individus. Nous sommes toujours dans une société patriarcale,

traditionnellement ça a donné lieu à une attribution des tâches qui continue à placer les hommes à la tête de la vie publique et politique et les femmes dans la sphère du privé. Bien qu'au Québec on a fait des pas énormes, on sait que le travail invisible des femmes qui ici est souvent le lot des femmes sert bien à une société qui a encore des racines profondes au niveau du patriarcat. Je tenais à faire cette parenthèse puisque je crois que le mariage qu'il soit polygame ou monogame mérite toujours d'être observé avec extrêmement de vigilance de la part des féministes et on a réussi à transformer les lois du mariage au Québec et les lois de la famille, je pense entre autres quand on a obtenu la criminalisation de la violence conjugale, du viol marital, quand on a obtenue la loi sur le patrimoine familial ou la perception automatique des pensions alimentaires, ce sont toutes des actions, en tant que féministe, qu'on a fait pour faire en sorte que les lois du mariage permette l'égalité pour les femmes. Et il faut entendre que partout dans le monde il y a des femmes qui se battent pour reformer le code de la famille et qui veulent abolir la polygamie.

Donc, on se retrouve au Canada, où nous sommes extrêmement sensible à la liberté d'expression, à la liberté de religion parce qu'il faut voir que le débat de la polygamie qui se place actuellement se situe dans un débat où on se retrouve entre la liberté de religion et l'égalité des sexes. Il y a eu la publication d'un recueil de recherches par condition féminine Canada « La Polygamie au Canada : conséquences juridiques pour les femmes et les enfants », qui nous a amené aussi à beaucoup débattre au Canada un peu au Québec. Deux des recherches pensent qu'il faut maintenir la criminalisation. L'une des deux réclame même qu'il faut plus de poursuites parce qu'il y a des unions polygames au Canada. Deux autres recherches pensent qu'il faut revoir la criminalisation et faire plus de recherches. Deux autres affirment qu'il faut carrément abroger la criminalisation parce qu'ainsi on pourrait mieux venir en aide aux femmes. Vous avez parlé de l'immigration, effectivement ça peut être une question qui se pose et si on regarde l'expérience française qui a permit la réunification des familles polygames les quelques recherches que j'ai pu consulter, on constate que ces familles en France vivent dans des situations extrêmement difficiles, notamment pour les femmes. La plupart d'entre elles dénoncent la situation d'ostracisme qu'elles vivent dans une société où elles sont minoritaires, elles ont beaucoup de problème au niveau économique, elles ont beaucoup de problèmes au niveau du logement. Il y a des très nombreux enfants dans ces unions là qui sont pour beaucoup laissés à eux-mêmes, par exemple dans un HLM, il n'y a pas de place, alors les enfants vivent

dans les corridors. Il y a énormément de problèmes sociaux qui pourraient être accolés à la question d'une ouverture de la polygamie donc même pour celles qui vivent ces situations là.

Quand on regarde aussi, qu'est-ce que les femmes musulmanes au Canada et au Québec pensent? Plusieurs ont choisit de venir au Québec parce qu'elles ont choisit un pays avec des valeurs basées sur des chartes qui prônent l'égalité entre les sexes comme une valeur fondamentale. Je le sais parce qu'il y a énormément des femmes dans le comité de culture de la FFQ, dont plusieurs sont ici, et je sais que c'est un choix politique important et le Québec et le Canada, à adhérer à des chartes internationales qui prônent cette idée de l'égalité entre les sexes qui ne peut être négociée par d'autres droits dont celui des droits de religion. Il faut aussi dire que toutes les religions, toutes les religions ont amené des oppressions spécifiques aux femmes, ce n'est pas relié qu'à la religion musulmane et que dans toutes ces religions il y a des féministes qui revendiquent des changements et qui le revendiquent encore. Tout nous porte à croire que tous les outils qu'on a, et là peut-être que Andrée va en parler plus, mais quand on li la Charte canadienne des droits et libertés, l'engagement du Canada en vertu de la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes etc., etc., etc., il n'y a aucune raison pour qu'au Québec et au Canada on légalise la polygamie.

La première fois où on m'avait parlé de l'étude, je l'avais pas lu et sur le coup je ne suis pas portée à parler de criminalisation parce que je voyais les femmes dans des mariages polygames, emprisonnées et je ne trouvais pas ça une bonne idée. Mais là il y a, Alia Obdem, peut-être que certaines d'entre vous l'avez rencontré quand à la FFQ on avait organisé une conférence sur les tribunaux d'arbitrage islamiques et Andrée Côté avait pris la parole aussi et Mme Obdem est présidente du Conseil des Musulmanes du Canada et elle revendique la criminalisation, et là Monsieur Grès, dans l'article de la Gazette des Femmes et je vais terminer là-dessus, lui propose que pour protéger les femmes, on pourrait changer la loi afin que seules les personnes qui sont déjà mariées qui s'engagent dans une deuxième union maritale, commettent un crime. Ainsi, on fait la distinction entre les femmes qui ne sont mariées qu'à un seul époux et les hommes qui ont plusieurs épouses. Bon, c'est sûr qu'il faudrait y réfléchir plus, mais je trouvais que peut-être on sortirait de l'ornière de criminaliser aussi les femmes qui vivent dans un mariage polygame. Pour ce qui est des immigrants, je pense qu'il faut être clair, au Canada c'est pas légal, on ne peut pas

reconnaître un mariage polygame et si il y a des cas des réfugiés il faudra voir, ce sont toujours des situations humanitaires alors que les co-épouses, bien qu'elles soient reconnues comme co-épouses elles puissent être elles-mêmes des réfugiées politiques et n'oublions pas que tous les enfants sont légitimes alors dans n'importe quelle sorte de mariage, ils sont légitimes alors on n'a pas à avoir des lois qui iraient à l'encontre des droits des femmes puis protéger les droits des enfants. Merci.